

Commune du Castellard-Mélan

Compte rendu du conseil municipal Séance du 20 Juillet 2021

Date de la convocation : 13/07/2021

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX
Excusés : Mélanie MENGHINI, Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE

Madame MENGHINI a donné pouvoir à Madame BARDIN
Monsieur DENEUVE a donné pouvoir à Madame DUCHATELET
Monsieur DELAYE a donné pouvoir à Madame BARDIN, mais ne pouvant recevoir qu'un seul pouvoir, Madame BARDIN ne peut tenir compte de ce pouvoir.

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18h31

Le conseil nomme Olivier RAMBEAUX, secrétaire de séance.

Madame Le Maire demande en début de séance de rajouter trois points qui sont les suivants :

- 1) Reprise de la compétence par P2A de l'inscription au car scolaire
- 2) Délibération à voter qui permettra de signer deux conventions, la convention FNCCR et la convention CRET Région Sud dans le cadre des aides sollicitées pour les études relatives aux 40 et 400 bâtiments performants.
- 3) Point sur la reprise de la compétence par P2A des eaux pluviales et urbaines.

Le compte rendu du précédent conseil du 13 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

1) D 2021 16 Le Pacte de gouvernance entre P2A et les communes

Madame Le Maire expose le fait que ce pacte a pour but d'impliquer les communes dans les décisions qui sont à prendre. Cela pour garantir la transparence du fonctionnement et permettre également une recherche d'équité et de solidarité entre les communes.

Les documents avaient été donnés aux Conseillers.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

Autorise Madame le Maire à signer le pacte de gouvernance.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

2) D 2021 17 Point sur les transports scolaires et cantines

Madame le Maire rappelle que le service cantine allait être modifié, ce sujet avait été abordé au conseil de février dernier

Madame le Maire informe le conseil municipal de la reprise de la compétence transport scolaire par P2A, ce qui a entraîné une harmonisation tarifaire et une modification du fonctionnement du service.

Les familles doivent s'inscrire par internet, et régler directement pour le car scolaire du primaire la somme de 70 €

Madame le Maire rappelle que le transport scolaire du primaire a toujours été réglé par la commune dans les charges scolaires remboursées à la mairie de Thoard. Afin de continuer la gratuité aux familles de ce service, il est nécessaire de délibérer pour le remboursement direct aux familles des sommes versées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :
Autorise Madame le Maire à rembourser les familles, et à inscrire les dépenses au budget.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

3) D 2021 18 Signature deux conventions, la convention FNCCR et la convention CRET Région Sud dans le cadre des aides sollicitées pour les études relatives aux 40 et 400 bâtiments performants.

Madame Le Maire rappelle que le conseil Municipal avait délibéré le 13 avril dernier pour bénéficier d'aides sollicitées pour les études relatives aux 40 et 400 bâtiments performants.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

La signature demandée pour la convention FNCCR

Le signature demandée pour la convention Région SUD

Ces Conventions ont pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du Programme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :
Autorise Madame le Maire à signer les conventions.

CONTRE : 0

Abstention : 0

Pour : 6

4) Point sur la commission d'appel d'offre

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2021 pour procéder à l'ouverture des plis et notifier toutes les entreprises qui se sont inscrites dans le projet avec devis et critères spécifiques nécessaires, celles-ci étaient au nombre de 7.

5) Réhabilitation du bâtiment communal

Madame le Maire rappelle que dès la connaissance de la date du début des travaux il faudra se soucier du relogement du locataire.

La location et installation d'Algeco représente un coût trop élevé.

6) Entretien des chemins

Madame Le Maire rappelle que L'ADIT est intervenu les 15.16.17 Juin, 12, 13, 15, 21, 22 juillet.

Un point sur le travail est réalisé :

Dans l'ensemble le travail a été réalisé comme souhaité, cependant le chemin de Fontsource a été oublié et cela a été signalé.

7) Point sur le programme de la fondation du patrimoine et Eglise de Mélan :

Madame le Maire rappelle que la commune a fait le projet de restauration des façades de l'église de Mélan et du mur de l'ancien cimetière attenant.

Ce projet a fait l'objet d'une souscription de mécénat populaire par convention avec la Fondation du Patrimoine et pour lequel le rapport de visite de l'ABF réalisé a été pris en compte

La souscription pour **l'église Saint Pierre de Mélan** est maintenant relayée sur le site de la Fondation du patrimoine et les dons en ligne sont désormais possibles. Les dépliants ont été distribués et les affiches posées.

Un article sur le journal la Provence est paru le 04 Juillet dernier.

8) Point sur les eaux pluviales et urbaines

Madame le Maire rappelle que la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) » a été transférée à Provence Alpes Agglomération.

Une réunion concernant la commune a été réalisée le 2 juin 2021.

- Nos infrastructures ne nécessitent pas de travaux supplémentaires.
- Compte tenu de faible importance des dispositifs, leur entretien courant restera à la charge de la commune (cout/éloignement)

La participation financière prévue est forfaitaire et participative au fonctionnement du service

Les petites communes rémunéreront la collectivité à titre solidaire.

La conférence des maires du 23 juin en a débattu, face au refus des maires sur ces tarifs, ce point a été retiré de l'ordre du jour du conseil communautaire du 30 juin, et la CLECT s'est réunie le 8 juillet pour travailler sur le sujet.

Dans la mesure où le conseil communautaire n'a pas tranché, les communes ne peuvent encore voter la tarification.

9) Appel sur la prévention des incendies

Madame le Maire rappelle que, comme tous les étés le risque d'incendie est énorme, et il est important de prévenir et ne pas prendre de risque tant individuellement que collectivement

Une campagne d'information a été réalisée à l'aide de dépliants et d'affiches.

10) Point sur les murs en pierres sèches de la commune

Madame le Maire fait le constat d'une dégradation très importante de certains murs en pierre sèche faisant partis du patrimoine de la commune.

Madame le Maire se propose de contacter IT04 pour conseils et/ou intervention.

11) Questions diverses

Madame le Maire informe son Conseil sur divers points tels que ;

Point sur le Site internet

Le site a été créé par le biais de JIMDO et est opérationnel depuis le mois de mai.
L'adresse est la même : castellard-melan.fr

Rallye de Monte-Carlo

Un courrier d'avis favorable pour le passage du Rallye de Monte-Carlo a été envoyé celui-ci se déroulerait entre le 17 et 23 janvier 2022.

Barrière forêt communale

Pose d'une chaîne et cadenas à la place de la barrière défectueuse.

Rappel de la fête des Monges le 31 juillet prochain

Une randonnée est prévue depuis Mélan, encadrée par Jacques Julien, départ 7 heures du matin, (dépliant joint).

Aucune autre question diverse n'est abordée

La séance est close à 19h32